

Réf: Dossier 481131

Avis de constitution

SOCIETE « ARCHI VISION »

Siège ABIDJAN Cocody Lycée Technique, Commune
de Cocody, non loin de l'immeuble Grand Siècle, Lot :5 ;
ilot :1 section BS parcelle 5, Lot 5, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 21/01/2026, et enregistrés le 20/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ARCHI VISION »

Objet : Etudes Architecturales ;
Etudes Techniques ;
Aménagements urbains ;
Conseils ;
Suivie et coordination des travaux ;
Programmation Architecturale ;
Expertise immobilière ;
Design et Décoration d'intérieur ;
Design d'espace.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN Cocody Lycée Technique, Commune de Cocody, non loin de l'immeuble Grand Siècle, Lot :5 ; ilot :1 section BS parcelle 5, Lot 5, Ilot 1

Dirigeant(s) M MORO JEAN FIDELE EHOUMAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-01553 du 05/02/2026 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°08011/GTCA/RC/2026 du 05/02/2026

